

Patrick Jardin : le procès du Bataclan ? L'arnaque du siècle

écrit par Patrick Jardin | 1 juillet 2022



Hier c'était le délibéré de ce que certains appellent encore le « procès du siècle »; pour moi c'est une véritable « arnaque du siècle » Vu le nombre de journalistes qui m'ont demandé ce que je pensais du résultat du procès il était bien normal que j'en fasse profiter les lecteurs de « Riposte Laïque » et de « Résistance républicaine » qui me font l'honneur de publier mes écrits !

Certes, les djihadistes connaissent dorénavant le quantum de leur peine, certains vont même retrouver la liberté puisque leur temps de prison couvre le montant de leur peine, d'autres comme Salah Abdeslam ou Mohamed Abrini savent qu'ils ont de grandes chances de passer le reste de leur existence en prison à moins qu'un juge inconscient et criminel (cela existe) décide de les relâcher en prenant le risque qu'ils recommencent !

Alors suis-je satisfait ? **Sur la tenue du procès sûrement pas ce procès est passé complètement à côté de son sujet et n'a pas répondu à toutes les questions bien au contraire volontairement ou pas ça je doute qu'on le sache un jour !**

-J'aurais aimé savoir par exemple qui a donné **l'ordre criminel et imbécile** aux forces sentinelles armées de Famas de ne pas ouvrir le feu.

-Quel est le crétin criminel qui **a rappelé les gendarmes du 31/7 de Reims** qui avaient fait colonne vers le Bataclan de se retirer alors qu'ils s'y étaient introduit en extirpant même un otage ?

-Pourquoi **on a envoyé la BI au 36 Quai des orfèvres** pour s'associer à la BRI pour pénétrer dans la salle de spectacle alors qu'ils étaient à proximité en train de faire un exercice d'alpinisme et qu'ils sont tout à fait formés et entraînés pour justement les prises d'otage ?

-J'aurais aimé savoir **pourquoi la FIPN n'a pas été déclenchée** comme à l'hyper Casher, ce qui aurait permis aux forces de police en présence d'intervenir tout de suite, ce qui aurait évité aux otages d'attendre 2H30 sous les balles des tueurs qu'on vienne les délivrer, ce qui aurait évité effectivement beaucoup de morts dont ma fille qui est décédée d'un pneumothorax (l'espérance de vie dans ce cas est de 2H30 à 3H).

Je rappelle qu'il échoit au Préfet ou au ministre de

l'intérieur de déclencher la FIPN comme cela a été fait lors de l'attaque de l'hyper Casher. **J'aurais voulu savoir pourquoi les appels du patron du GIGN présent sur place et proposant à son collègue de la BRI son concours sont restés sans réponse.**

Bref il y a de **NOMBREUSES ZONES D'OMBRE QUI A CE JOUR SONT RESTEES SANS REPONSE ET ÇA C'EST TOUT BONNEMENT INADMISSIBLE ! J'aurais été prêt à entendre n'importe quelle réponse, après tout personne n'est infailible mais éluder ces questions me portent à croire qu'on nous cache volontairement ou pas beaucoup de choses pour protéger les copains et ça c'est inadmissible au regard des 131 morts et 485 blessés qui vous regardent Messieurs !**

Sur le quantum des peines : comme je l'ai dit maintes fois un abruti criminel et mauvais avocat a supprimé la peine de mort lui faisant depuis endosser des centaines de mort depuis cette suppression. Comme d'habitude le peuple n'a **jamais** été consulté sur ce sujet sinon je reste persuadé que la peine capitale ferait toujours partie de l'arsenal répressif de notre code pénal. Partant de là Abdeslam a été condamné à perpétuité incompressible, comme moi, à la différence près que lui est toujours vivant et peut envisager dans 30 ans qu'un autre abruti (il y en a beaucoup parmi les magistrats) le libère alors que moi ma fille est morte et ne reverra **jamais** le jour donc comment voulez-vous dans ces conditions être satisfait de la disparition de son enfant ?

Que va-t-il se passer maintenant ? Oh c'est très simple dans un premier temps il y aura appel car ayant pris le maximum ils ont tout intérêt à faire appel car eux contrairement à moi ne paient pas leurs avocat c'est vous qui les payez et de ce fait ils en ont tous 2 ou 3 déjà hier j'entendais une des avocates d'Abdeslam outrée indiquant que cette peine avait été prévue dans le code pénal en 2016 et que par conséquent elle ne pouvait s'appliquer à son client les faits ayant été commis en 2015 ! Je ne suis pas juriste je ne sais pas si elle dit vrai

mais je comprends très bien que si c'est la vérité elle fasse tout pour en faire bénéficier son client même si c'est la pire des ordures !

En ce qui me concerne mon avocat m'a suffisamment fait remarquer que c'était le procès des djihadistes et non pas celui des politiques bien que je ne sois pas du tout d'accord car les deux s'imbriquent tellement les uns dans les autres l'action des terroristes islamistes découlant directement de l'incompétence et de l'inaction des autres

(si j'avais été défenseur d'un de ces salopards meurtriers j'aurais utilisé l'incompétence et l'inaction des politiques et le retard des forces de l'ordre pour faire comprendre à la Cour que si mon client avait commis de tels actes c'était surtout parce que les conditions le lui avaient permis sinon il en aurait été empêché et ne serait pas devenu un meurtrier mais il en aurait simplement eu l'intention peut être que la peine aurait été moins lourde !)

donc puisque ce n'était pas le procès des politiques et bien désormais je vais m'attacher à faire LEUR procès !

Ne me prenez pas pour un fou je sais très bien que les magistrats étant nommés par l'exécutif j'ai effectivement peu de chances de réussite les loups ne se mangent pas entre eux mais je me rends compte que petit à petit certes je suis toujours autant ostracisé par une certaine presse qui ne rêve que d'une chose : me faire taire (ça il ne faut surtout pas qu'ils y comptent) mais désormais on m'écoute un peu plus et petit à petit l'idée fait son chemin souvent les autres invités sur le plateau sont d'accord avec moi alors c'est certain ce n'est pas maintenant que je vais lâcher désormais sur les quelques émissions auxquelles on m'a convié je suis un peu plus écouté et même parfois apprécié comme l'autre jour avec M.Georges Fennec qui apparemment n'a pas vraiment digéré que pour de futiles motifs d'emploi du temps on ait renoncé à l'écouter malgré son immense travail de rapport parlementaire sur les attentats de Paris ce qui à mon avis constitue un

véritable scandale judiciaire, tout comme les auditions de M. Bernard Squarcini, Valls et Le Drian qu'on nous a refusées pour cause de timing ; on nous a refusé ce qui aurait pu supprimer bien des zones d'ombre alors qu'on s'est tapé des jours et des jours de soi-disant experts Belges qui nous ont tout bonnement et sans aucun complexe avoués avoir saisi des téléphones portables des djihadistes mais qu'ils n'ont pas jugés utile de les étudier et de les exploiter ! Une vraie histoire Belge il faut ici souligner la mauvaise ambiance entre les services juridiques français et les services de police Belge qui ont déposé on l'a bien compris que contraints et forcés en évitant soigneusement de nous donner les informations les plus sensibles...

Alors voilà, une page s'est tournée hier, tout le monde s'est félicité qu'un tel procès ait pu se tenir en France. En ce qui me concerne je n'ai rien trouvé d'exceptionnel que ces ordures soient jugées j'estime que c'est la moindre des choses et qu'on n'a pas à se délivrer des couronnes de lauriers pour cela par contre j'estime que les Français devraient avoir honte des énormes zones d'ombre que ce procès a laissé en espérant que le procès en appel cette fois fera tout pour les étudier !

PATRICK JARDIN